

ACTUALITE

- **Projet d'arrêté ministériel augmentant le nombre de loups pouvant être détruits sur la période 2015-2016 (voir p 2)**
- Le 31 mars 2016, un loup a été retrouvé braconné dans le département des Bouches du Rhône. **A ce jour, 35 loups sont donc décomptés du plafond de 36 fixé par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015.**
- Le 21 avril 2016, un loup a été percuté sur l'A51 au sud de Sisteron. La dépouille a été prise en charge par l'ONCFS et a été remise au laboratoire départemental vétérinaire. Dans l'attente des résultats de l'autopsie, ce loup n'est pas décompté du plafond.

AGENDA

Mardi 17 mai 2016 : réunion d'information et d'échanges sur le loup à Paris dans les locaux du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

COMMUNICATION

- Nouvelle diffusion de panneaux « patou » : **livraison mi-juin** dans les DDT(M).
- 1000 brochures « **Conseils de sécurité pour la mise en œuvre des tirs par armes à feu dans le cadre du plan d'action national loup** » reproduites par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour diffusion à l'occasion des formations dispensées par l'ONCFS dans le cadre du plan loup.

Edité et publié par l'Equipe du Réseau Loup-Lynx (Unité Prédateurs et Animaux Déprédateurs – Direction de la Recherche et de l'Expertise de l'ONCFS),

le Bulletin loup n° 34 est paru !

Au sommaire, les rubriques **Actualités**, **Vie du Réseau**, **Parole de correspondants**, **Technique** avec notamment un article traitant de l'hybridation loup-chien, **Données du Réseau** avec le bilan du suivi estival 2015 ...



Pour télécharger le bulletin, cliquer → **ICI**

Sommaire

Coordination du plan loup	p. 2
Prospective et innovation	p. 3
Bilans : Dommages - Protocole	p. 4
Zoom sur ... une exploitation agricole des Grands Causses : le GAEC du Figayrol	p. 5
Information : Retrouvez les données relatives au loup sur le site de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes	p. 11



GAEC du Figayrol - Aveyron

Projet d'arrêté ministériel augmentant le nombre de loups pouvant être détruits sur la période 2015-2016

Le projet d'arrêté ministériel augmentant le nombre de loups pouvant être détruits sur la période 2015-2016 a été présenté au CNPN le 9 février dernier puis mis à la consultation du public du 11 février au 4 mars 2016. La synthèse de la consultation du public est disponible sur le site internet du ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer (→ ICI).

Le projet d'arrêté prévoyait d'augmenter le plafond de 6 loups. Afin de prendre en compte la consultation du public sans pour autant remettre en cause les tirs de défense, la Ministre a décidé d'augmenter le plafond de façon graduée et ce, dans la limite de 6 loups. Dans la pratique, lorsque le 36ème loup de l'arrêté initial sera décompté, un arrêté ministériel autorisant la destruction de 2 loups supplémentaires sera publié. Si ces deux loups sont tués, un nouvel arrêté autorisant la destruction de 2 loups supplémentaires sera publié etc.

Conformément à la réglementation, et afin de ne pas dépasser le plafond, tous les tirs seront suspendus pour une durée de 24 h après chaque nouvelle destruction ou blessure d'un loup.

Coordination du plan loup

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
coordonnatrices aux réunions nationales

- 17 mars 2016 : Participation à un atelier sur les techniques d'effarouchement *.
- 31 mars 2016 : Participation à un atelier sur les cabanes pastorales héliportables *.
- 06 avril 2016 : Participation au comité de pilotage relatif à l'évaluation de l'efficacité des mesures de protection au Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt.

* cf page 3

Prospective et innovation

La problématique du loup en zone d'alpage est un sujet d'importance et le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) a souhaité faire appel aux compétences scientifiques et techniques du CEREMA pour mener deux missions ponctuelles, l'une sur les **techniques de détection et d'effarouchement du loup** et l'autre, sur un **prototype de cabane de berger héliportable**.

Les travaux envisagés ont vocation à venir compléter les études existantes réalisées par les différents partenaires et/ou collaborateurs (ONCFS, organismes de recherche, parc nationaux...) dans ces domaines. Le CEREMA, par son potentiel de recherche pluridisciplinaire, son expertise technique et son savoir-faire transversal est en effet en capacité de produire des moyens et méthodes innovantes.

Ces missions pourront donner lieu à des expérimentations sur le terrain en 2017. Elles seront présentées lors de la prochaine réunion d'information et d'échanges sur le loup le 17 mai prochain.



Le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, constitue, au plan national et territorial, un centre de ressources et d'expertises techniques et scientifiques en appui aux services de l'État et des collectivités locales.

Il intervient en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'État et les collectivités territoriales dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la ville et des bâtiments durables, des transports et de leurs infrastructures, de la mobilité, de la sécurité routière, de l'environnement, de la prévention des risques, de la mer, de l'énergie et du climat.

C'est un établissement public à caractère administratif (EPA), sous la tutelle conjointe du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère du logement et de l'habitat durable, créé le 1^{er} janvier 2014 et dont le siège est à Bron.

Pour en savoir + sur le CEREMA,
cliquer → **ici**

Bilans

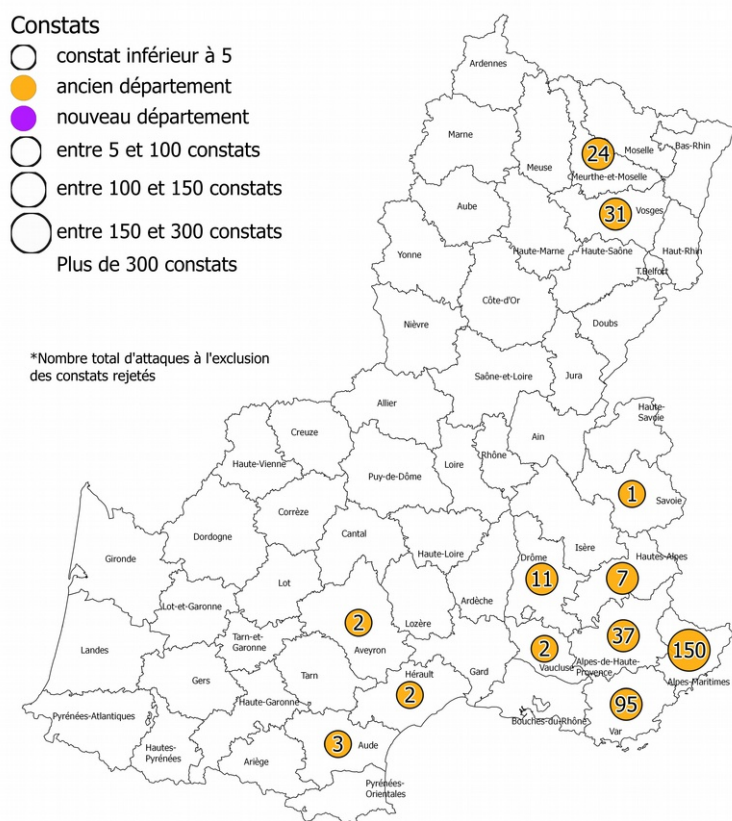
Dommages au 30 avril 2016

Au 30 avril	2016	2015
Nombre de constats établis déduction faite des constats rejetés	365	331
Nombre de victimes constatées déduction faite des victimes rejetées	1207	1390

Nombre d'attaques constatées* du 1er janvier au 30 avril 2016

- Constats
- constat inférieur à 5
 - ancien département
 - nouveau département
 - entre 5 et 100 constats
 - entre 100 et 150 constats
 - entre 150 et 300 constats
 - Plus de 300 constats

*Nombre total d'attaques à l'exclusion des constats rejetés



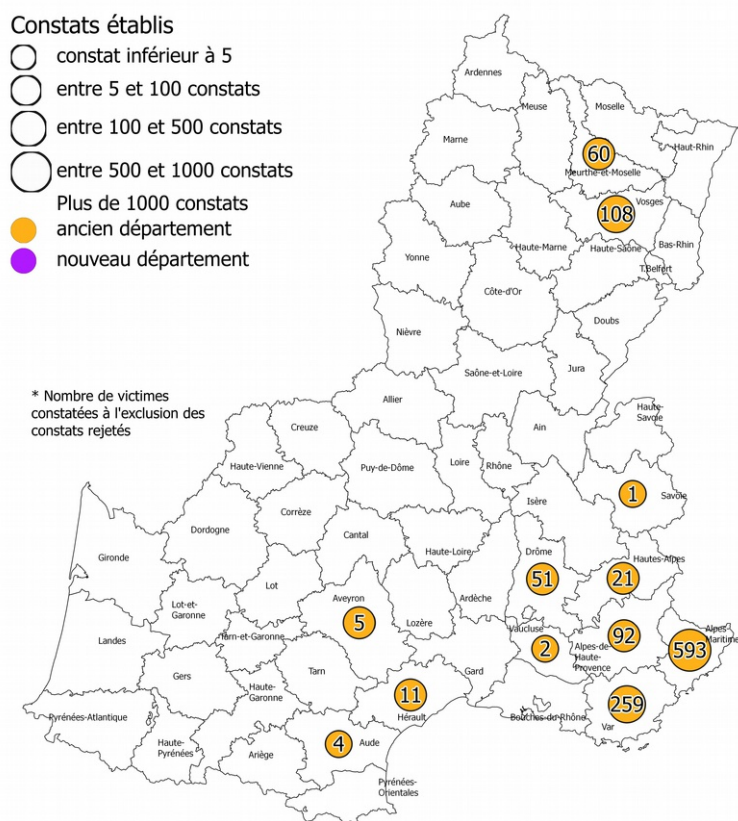
75 0 75 150 225 300 km

Auteur : DREAL Rhône-Alpes / SCAEDD / UDG - 2016
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/REMPPBIRM Rhône-Alpes - DDT(M) 2016

Nombre de victimes constatées* du 1er janvier au 30 avril 2016

- Constats établis
- constat inférieur à 5
 - entre 5 et 100 constats
 - entre 100 et 500 constats
 - entre 500 et 1000 constats
 - Plus de 1000 constats
 - ancien département
 - nouveau département

* Nombre de victimes constatées à l'exclusion des constats rejetés



75 0 75 150 225 300 km

Auteur : DREAL Rhône-Alpes / SCAEDD / UDG - 2016
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/REMPPBIRM Rhône-Alpes - DDT (M) 2016

Protocole au 30 avril 2016

35 loups sont décomptés du plafond de 36 fixé par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015.

Nombre de loups prélevés	33
Nombre de loups braconnés	2

ZOOM sur ...

... une exploitation agricole des Grands Causses



Le département de l'Aveyron est le premier département moutonnier de France avec :

- 700 000 brebis dont 562 000 brebis laitières et 2600 exploitations ovines,
- 48 600 chèvres pour 303 exploitations*.

Au nord, les exploitations sont plutôt intensives.



Bilan de la prédation *

	2014	2015
Nombre d'attaques indemnisées	4	8
Nombre de victimes indemnisées	25	18

* Données DDT de l'Aveyron et Dreal Auvergne-Rhône-Alpes

Au sud, le paysage est de type montagne sèche. Les exploitations y sont plus extensives et les parcours sont utilisés en été.

Les espaces utilisés sont vastes et peu productifs mais permettent une production de qualité.

L'élevage ovin a façonné le paysage et contribue à entretenir des espaces de forêts et de parcours couverts de buis et de genévriers.



A l'image de la démarche menée par exemple dans les Vosges, la DRAAF et la DREAL Auvergne Rhône-Alpes coordonnatrices du plan loup se sont rendues dans le département de l'Aveyron, au plus près du terrain, en présence de la Direction départementale des Territoires pour rencontrer les acteurs locaux concernés et identifier les spécificités des contextes de production présents dans ce territoire.

En tant qu'exemple de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, le territoire Causses et Cévennes a été inscrit en 2011 sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, reconnaissant ainsi la valeur universelle exceptionnelle d'un "paysage culturel évolutif et vivant".

* Source : Recensement Général Agricole 2010.

Située sur la commune de Cornus, à 700/800 m d'altitude, l'exploitation laitière du GAEC du Figayrol est représentative de la région Grands Causses sud.



© Dominique GENTIER - DREAL AURA



© Dominique GENTIER - DREAL AURA

L'exploitation agricole de Michel PONS s'est transmise de père en fils depuis de nombreuses générations :

« C'est mon arrière-grand-père qui s'est installé sur ces terres » précise Michel PONS.

C'est un GAEC composé de 3 associés et 1 salarié.



© Dominique GENTIER - DREAL AURA

Le troupeau est constitué aujourd'hui de 850 brebis traites pour la commercialisation du lait en filière AOP Roquefort.

Le cahier des charges impose le pâturage quotidien dès qu'il est possible selon la météo et interdit l'achat de plus de 200 kgs de matière sèche de fourrages, extérieurs à la zone AOP par an et par brebis.

« Nous avons 750 brebis mères de race Lacaune et de 220 brebis mères antenaises ».

L'exploitation est située à environ 800 mètres d'altitude sur la commune de Cornus sur laquelle sont installés environ 25 éleveurs ovins lait.



La surface agricole utilisée (SAU) de l'exploitation est de 750 ha. Elle est composée de 610 ha de parcours et de 140 ha de terres labourables cultivées en herbe ou céréales auto consommées.

Hormis 170 ha qui se trouvent à 3 km, les parcours sont à proximité immédiate du siège de l'exploitation. Certains sont bien ouverts, d'autres relativement fermés.

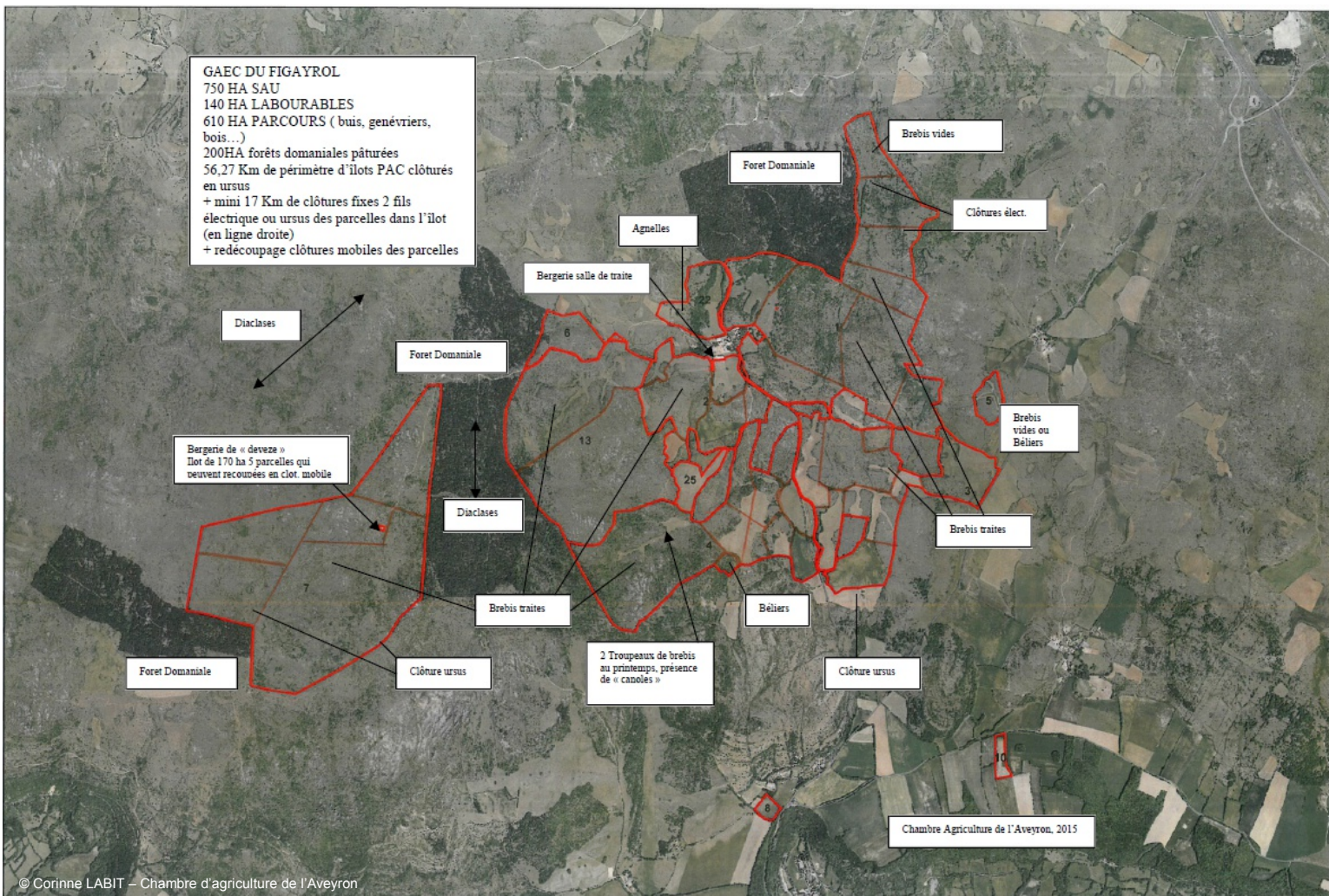
2 forêts domaniales de 200 ha sont également pâturées lorsque la ressource fourragère vient à manquer.

Le système de l'exploitation permet une autonomie alimentaire (fourragère et céréales) avec l'utilisation des parcours qui permet de subvenir au besoin du troupeau en période estivale et de constituer les stocks de fourrage hivernal sur les parcelles labourables.



Le Causse du Larzac est le plus étendu (1000 km²) et le plus méridional de tous les causses. Il se situe au sud du Massif central et principalement dans le département de l'Aveyron. Son altitude est comprise entre 600 mètres et 900 mètres.

Sur les Grands Causses de l'Aveyron, 1 437 exploitations sont installées toutes espèces confondues. Parmi celles-ci, on compte plus de 700 exploitations ovines, soit 28 % du cheptel ovin du département.



L'exploitation fonctionne avec 4 à 5 troupeaux différents selon les périodes et les stades physiologiques des animaux :

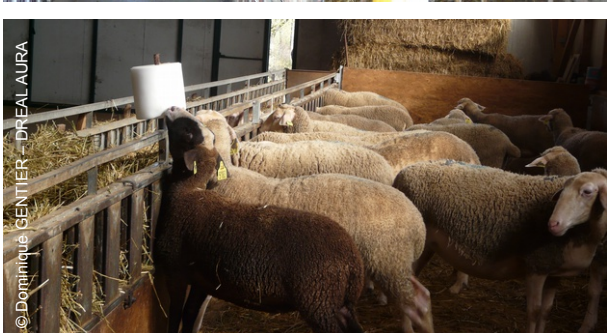
- le troupeau lait de 850 brebis divisé au printemps en 2 troupeaux afin d'optimiser le pâturage,
- les agnelles,
- un troupeau d'une cinquantaine de brebis vides,
- un troupeau de 20 béliers.

« Le pâturage se fait en parcs soit sur des parcelles cultivées ou des prairies artificielles, soit sur les parcours qui entourent le siège de l'exploitation.

A 3 kilomètres de là, nous utilisons également, un îlot clôturé de 170 ha avec récupération d'eau de pluie, où les brebis en période de tarissement pâturent jour et nuit en accès libre. Sur ces parcours éloignés, il nous faut environ 1 h 30 pour regrouper le troupeau ».

Les agneaux sont vendus à 15 kg ».





La bergerie est située au Figayrol, sur le siège de l'exploitation. Elle est utilisée 10 mois de l'année pour les brebis traites et 12 mois pour les agnelles.

La production laitière s'étale sur 7 mois environ, à compter de janvier/février, durant 200 jours environ et atteint 200 litres par brebis. Les brebis sont rentrées pour la traite jusqu'au 10 août.

« Dès les mois de mars – avril, il faut bien 2 h à 2 h 30 pour effectuer la traite, soir et matin, à 2 personnes. En fin de saison, une personne seule peut suffire » signale Michel PONS.

Les parcours et parcelles cultivées en herbe sont pâturés la nuit du 1^{er} juin au 15 octobre soit durant 4 mois et demi.

« En effet, l'exploitation se trouve à 60 kilomètres de la Méditerranée à vol d'oiseau et l'été nous avons des températures qui montent à 30 ou 35 degrés. Or, les brebis de race Lacaune sont sensibles aux chaleurs estivales qui pénalisent la production laitière au-delà de 23 degrés ».

Le pâturage nocturne est donc nécessaire et les brebis rentrent en bergerie durant la journée, le bâtiment bénéficiant de bonne ventilation et d'une isolation thermique.

En hiver, la période en bergerie s'étale de fin novembre à fin mars.



© Dominique GENTIER – DREAL AURA

L'ensemble de l'exploitation est clôturé en grillage Ursus de 80 cm de hauteur sur piquets en acier pour contenir le troupeau.

Michel PONS précise : « Tout est clôturé depuis 25 ans. Cela représente un périmètre d'îlots PAC de 56 km de clôture ! Les piquets sont en fer à béton : il faut utiliser un perforateur pour les installer dans la roche. Depuis leur installation, les buis, les genévriers ... ont recolonisé en partie l'axe des clôtures sans préjudice pour la contention du troupeau ».

17 km de clôture fixe électrique 2 fils ou Ursus supplémentaires délimitent des parcelles à l'intérieur de certains îlots. Un redécoupage est fait au besoin avec 1 fil de clôture mobile pour optimiser le pâturage.

Mais pour qu'ils remplissent une fonction de protection, les parcs existants doivent être sécurisés, électrifiés. Cela implique d'importantes contraintes en termes de travaux, de coût, de temps, d'entretien et l'impact de l'arrivée du loup dans le département préoccupe fortement les éleveurs.

D'ores et déjà, le préfet de l'Aveyron a délimité des cercles 1 et 2 sur le département pour l'année 2016. Une étude de vulnérabilité financée par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt a été réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron.

Une phase sur les mesures de protection les plus adaptées à ce territoire pourrait être envisagée avec la participation de l'INRA dont un des centres est situé sur les Grands Causses.



© Dominique GENTIER – DREAL AURA

« Notre système privilégie toujours le pâturage et si notre exploitation est aujourd'hui ce qu'elle est, c'est que jusqu'à présent, nous n'avons pas eu à gérer le loup !

Nous sommes extrêmement inquiets des répercussions et des contraintes que cela va provoquer sur le système d'exploitation bien adapté à notre territoire » s'alarme Michel PONS.



© Dominique GENTIER – DREAL AURA

Un grand merci à Michel PONS, à Henriette GERRITSEN et à Florian GLANDIERES pour leur accueil et le temps consacré à la visite de leur exploitation.

IMPORTANT

Suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, le nouveau site internet de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes est en ligne.

En cliquant sur le lien ci-dessous, retrouvez les rubriques habituelles de la mission loup et les **bilans mensuels des dommages et du protocole** d'intervention sur la population de loups :



www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, mise en forme) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Pour consulter les anciens numéros de la lettre InfoLoup



www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr